



Cérilly '@com

Lettre d'information n°4

Juillet 2019



La Mairie de Cérilly vous accueille :

les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

le mercredi de 9h à 12h

le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

le samedi de 9h à 12h sauf juillet et août

1, rue Marx Dormoy - 03350 Cérilly

Téléphone : 04 70 67 52 00

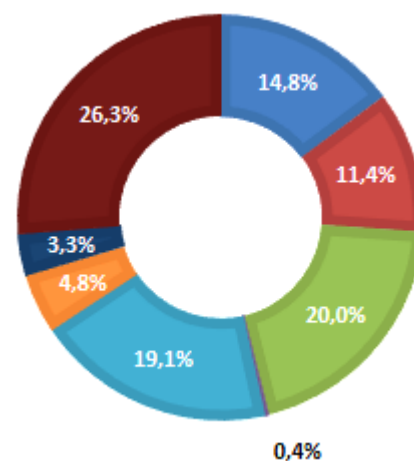
Courriel : mairie@mairie-cerilly.com

Site internet : <http://mairiecerilly.com/>

Le Budget primitif 2019

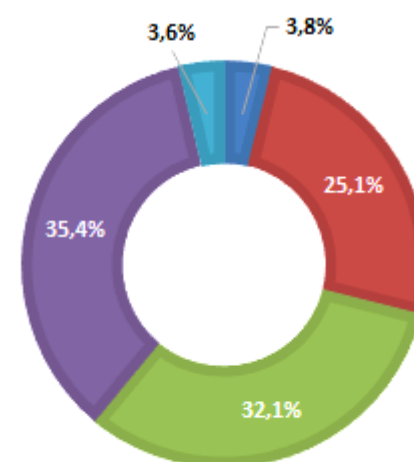
Dépenses de fonctionnement

Poste	Montant		
Atténuation de produit	271.000,00 €	14,8%	
Autres charges	208.412,59 €	11,4%	
Charges générales	367.200,00 €	20,0%	
Charges exceptionnelles	7.500,00 €	0,4%	
Dépenses de personnel et frais assimilés	350.000,00 €	19,1%	
Dépenses imprévues	88.656,17 €	4,8%	
Intérêts d'emprunts	60.000,00 €	3,3%	
Virement section d'investissement	482.232,10 €	26,3%	
TOTAL	1.835.000,86 €	100%	



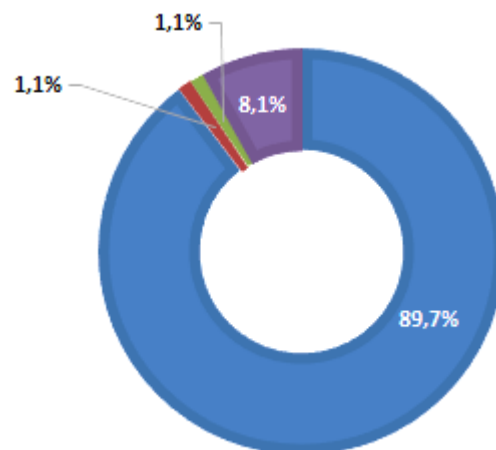
Recettes de fonctionnement

Poste	Montant		
Autres produits de gestion courante	70.000,00 €	3,8%	
Dotations, subventions	461.000,00 €	25,1%	
Excédent de fonctionnement reporté	588.300,86 €	32,1%	
Impôts et taxes	650.000,00 €	35,4%	
Produits des services du domaine	65.700,00 €	3,6%	
TOTAL	1.835.000,86 €	100%	



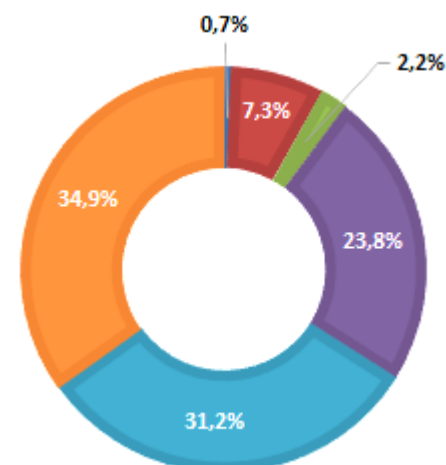
Dépenses d'investissement

Poste	Montant		
Dépenses d'équipements	1.217.093,95 €	89,7%	
Dépenses imprévues	15.000,00 €	1,1%	
Déficit d'investissement reporté	15.078,91 €	1,1%	
Remboursement d'emprunts	110.000,00 €	8,1%	
TOTAL	1.357.172,86 €	100%	



Recettes d'investissement

Poste	Montant		
Amortissement	9.000,00 €	0,7%	
Excédents de fonctionnement capitalisés	99.586,76 €	7,3%	
FCTVA	30.000,00 €	2,2%	
Restes à réaliser de l'exercice 2018	322.586,00 €	23,8%	
Subventions d'investissement reçues	422.768,00 €	31,2%	
Virement de la section fonctionnement	473.232,10 €	34,9%	
TOTAL	1.357.172,86 €	100%	



Une année scolaire à l'école maternelle « Les tourterelles »

L'école maternelle de Cérilly accueille cette année 40 élèves répartis sur deux classes :

- une classe de petite et moyenne sections
- une classe de moyenne et grande sections.

L'équipe pédagogique se compose de deux enseignantes, Mme LEROI (directrice) et Mme GUIZON, mais aussi deux agents territoriaux spécialisés (ATSEM), Mmes HUMEZ et COSTET. Mme LEROI a été remplacée par Mme MIERMONT chaque jeudi durant toute l'année scolaire.

Le projet pédagogique, développé au cours de l'année, a été construit autour du thème de la ferme et de ses animaux.

Au cours du premier trimestre, les élèves de grande section se sont rendus à la piscine, à raison de dix séances.

En décembre, les enfants ont assisté à une séance de cinéma et ont pu visionner des contes de Noël. Ils se sont également rendus à la bibliothèque municipale pour la lecture d'histoires de Noël, et à cette occasion ont reçu la visite du Père Noël !

Le Père Noël est venu à l'école le 21 décembre 2018

et a remis à chaque enfant un cadeau individuel (présents offerts par la Communauté de communes), ainsi que des cadeaux collectifs pour l'école (offerts par la coopérative scolaire de l'école).

Une vente de gâteaux Bijou a été réalisée au profit de la coopérative scolaire, afin d'aider au financement des projets scolaires.

Une sortie « **Oxygène la Bulle Verte** » a eu lieu le lundi 20 mai 2019, au cours de laquelle les enfants ont pu découvrir la faune et la flore de la forêt de Tronçais.

Un spectacle, basé sur l'histoire de « Mirabelle et ses amis » et ayant pour thème les animaux de la ferme, a été présenté aux familles le samedi 8 juin 2019 à la salle des fêtes, représentation suivie d'une kermesse.

Enfin, pour finir l'année, les élèves se sont rendus à la ferme pédagogique de la Moulerette à Montpeyroux, dans le département du Puy de Dôme, le mardi 18 juin 2019.

Nous remercions toutes les personnes pour leur aide dans les différentes actions (familles, municipalité, communauté de communes), permettant ainsi de financer différents projets pour l'école maternelle.



La rentrée 2018

Visite du Père Noël
à la bibliothèque



Une année scolaire à l'école élémentaire Charles-Louis Philippe

Pour l'année scolaire 2018-2019, les 73 élèves de l'école élémentaire étaient répartis en 4 classes :

- 12 CP et 6 CE2 avec M Venant,
- 13 CE1 et 4 CE2 avec Mme Limoges-Boucherat
- 5 CE2 et 13 CM1 avec Mme Merlin
- 3 CM1 et 17 CM2 avec Mme Maitrat

Mme Germain assurait la décharge de direction de Mme Maitrat et les compléments de temps partiel de Mmes Merlin et Limoges-Boucherat.

De nombreux projets et de multiples activités ont émaillé cette année scolaire. Beaucoup de ces actions ont pu être menées grâce à l'implication des enseignants, des familles bien sûr mais aussi grâce aux participations financières de la Commune, de la Communauté de Communes, de l'association des Bambinos de Cérilly, de la coopérative scolaire . **Merci à tous.**

Au cours du 1er trimestre et au-delà, les CP/CE2 et CE1/CE2 se sont rendus à la piscine de Cosne d'Allier. Ils ont aussi, avec les CM1, adhéré à l'opération « **Nettoyons la nature** » en procédant à l'enlèvement des détritux aux abords de l'école et dans les rues de la ville.

Toutes les classes ont visité l'exposition commémorative du centenaire de l'armistice du 11 novembre organisée par Mémoire de Cérilly et ses environs et la Mairie de Cérilly.

Tous ont également assisté à un spectacle « le Bestiaire d'Hichem » au Cube à Hérisson, vu le film « Dilibi à Paris ». Ils se sont rendus à la bibliothèque municipale pour la lecture d'histoires où ils ont eu la visite du Père Noël qui s'est aussi déplacé jusqu'à l'école pour une petite fête et le partage d'un goûter.

En janvier, une classe transplantée à la neige a permis aux élèves de CM1 et CM2 de découvrir les joies du ski, des promenades en raquettes et des visites.

De février à juillet ce fut au tour des CE2/CM1 de bénéficier d'un cycle de natation à la piscine de Cosne. En mars, une visite au **MUPOP** (Musée des musiques populaires) de Montluçon a été organisée pour tous.

Avec l'appui de la classe Media du Collège, les élèves ont participé à la Semaine de la Presse en travaillant sur la « UNE » d'un journal de presse écrite. Un reportage a été réalisé (à voir sur YouTube, Péron TV). Ils ont pris part au concours de « UNES » proposé par La Montagne à l'occasion de son 100ème anniversaire et ont aussi répondu à l'invitation de leurs camarades collégiens à l'inauguration de la Web TV du Collège.

Entre autres actions, la journée « **Oxygène en Tronçais** » a permis la découverte de la forêt, sa faune et sa flore, de s'adonner à la randonnée, à la course d'orientation ou encore à des jeux.

L'année s'est terminée par le traditionnel voyage scolaire avec pour destination la ville de Bourges que les enfants ont visité en petit train. Ils ont participé à des ateliers au Musée Estève et à la cathédrale.

Sur l'ensemble de l'année, un projet jardinage a été conduit par les élèves de CP/CE2 et CE1/CE2, ceux de CM1 et CM2 quant à eux ont travaillé sur un projet « Art abstrait » en réalisant une tapisserie ainsi qu'en construisant une maquette de cathédrale.

Une distinction : l'école s'est vue décerner le niveau 1 de la labellisation E3D pour son implication dans l'action « Nettoyons la nature », dans la lutte contre le gaspillage alimentaire par la mise en place du tri des déchets et le recyclage du papier.



Opération « Nettoyons la nature »

Visite de l'exposition du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918



Le collège François Péron dispose de sa propre Web TV



Le vendredi 17 mai 2019, les élèves de la classe-média du collège ont inauguré leur Web TV, Péron TV. En présence de l'équipe pédagogique, des membres du Conseil d'Administration du collège, de Mme Coupas, vice-présidente du Conseil Départemental chargée des sports, de la pleine nature, de la ruralité et de l'attractivité des territoires et services au public, de M. Dériot, sénateur de l'Allier, de M. Licheron, animateur de CARDIE et de trois classes de l'école Charles-Louis Philippe, les

élèves ont présenté leur média et diffusé leur premier journal télévisé.

La création de cette chaîne d'information, disponible sur YouTube, est le produit d'une année de travail des 15 élèves de la classe de 4°B du collège.

Mis en place au début de l'année scolaire, le projet de classe-média vise à rendre les élèves décodeurs de médias en leur permettant d'être des producteurs d'informations. Impulsé par M. Meunier, le professeur documentaliste du collège, le projet a rassemblé une large équipe pédagogique composée de Mme Léonard, professeur de SVT, M. Lin, professeur d'Histoire-Géographie, Mme Souriou-Théron, professeur de Français et M. Ton-That, professeur d'Arts Plastiques et a largement été soutenu par Mme Décoret la principale du collège et M. Fontaneto, le gestionnaire de l'établissement.

Organisés comme une authentique rédaction, les élèves ont déterminé la ligne éditoriale de leur média, un média généraliste qui traite de tous les sujets au travers du regard de collégiens. Les élèves déterminent les sujets et réalisent eux-mêmes les reportages : ils tournent les images, procèdent au dérushage, enregistrent les interviews, rédigent la voix-off et réalisent le montage.

Certains élèves ont assumé une responsabilité précise : présentateur, secrétaire de rédaction, responsable du matériel mais tous ont, à tour de rôle, assuré toutes les fonctions d'un journaliste audiovisuel.

Les élèves ont par ailleurs pris l'initiative d'organiser une vente de stylos personnalisés pour financer une partie du matériel.

Ce dernier est composé de trois kits de reportage (smartphone,



stabilisateur, micro-cravate, micro, etc.). Un équipement simple à manipuler tout en offrant une excellente qualité.

Si la Web TV est un remarquable outil de promotion du collège et du territoire, elle est ouverte sur l'extérieur. Ainsi, lors de la semaine de la presse, les élèves de 4°B sont intervenus auprès de trois classes de l'école Charles-Louis Philippe pour leur apprendre quelques ficelles du travail de journaliste. La classe de CE1-CE2 a même pu réaliser un reportage.

La rédaction de Péron TV diffusera son second JT lors de la première semaine de juillet. Il sera disponible sur YouTube et le site Web.lepetitperon.fr.

Enduro de 24h de pétanque de Cérilly



L'enduro de 24h de pétanque de Cérilly, lancé en 2003, est devenu au fil des années un évènement important et incontournable dans la vie sportive du Pays de Tronçais. Réservé aux hommes au départ, l'enduro s'est ouvert aux femmes en 2008 et sa notoriété a dépassé très largement les frontières du département de l'Allier et de l'Auvergne. Au fil des éditions, l'Association Cérilly Pétanque a su fédérer de nombreux bénévoles et fidéliser de nombreux sponsors, et elle a mis au point une organisation sans faille, indispensable à la tenue d'un tel évènement. De son côté, la municipalité de Cérilly apporte toute l'aide logistique nécessaire en mettant à disposition le parc des expositions ainsi que le matériel (tables, chaises, ...).

Que de chemin parcouru depuis 2003 !!! Cette année-là, 59 triplettes masculines s'étaient disputées la victoire. En 2019, la 17ème édition de l'enduro masculin affichait complet avec 192 triplettes tandis que la 12ème édition de l'enduro féminin rassemblait 23 triplettes. Malgré les conditions météo très compliquées et une chaleur étouffante, l'ensemble des parties a pu se dérouler grâce aux précautions prises par les joueurs bien aidés par les points « fraîcheur » mis en place par l'organisation (douches, brumisateurs).

Cette année encore, les 645 joueurs et joueuses venus d'une vingtaine de départements, ont rivalisé dans la bonne ambiance tout en affichant un niveau de jeu très intéressant. Au terme des 16 parties qui ont mené les joueurs jusqu'en finale, l'équipe **HOLDERBAUM – TEJY – LEDEMAZEL** (joueurs des clubs de Meillant et Bruères-Alichamp) remportent l'enduro masculin. Le trophée « **Sébastien Rhétat** », du nom du créateur de cet enduro, a été remis aux vainqueurs par Christiane, sa maman, accompagnée de M. le maire Olivier Filliat.

Côté féminin, c'est l'équipe **SANCHIS** composée de trois jeunes du club de Nohant qui remporte le concours.

Le club remercie tous les participants mais aussi ses 103 sponsors, sa soixantaine de bénévoles et la municipalité de Cérilly, et vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine !!!



L'équipe "HOLDERBAUM – TEJY – LEDEMAZEL"
gagnante de l'enduro masculin

Forte affluence à la table
de marque



L'aire de jeux modernisée



L'aire de jeux modernisée

Les jeux ne répondant plus aux normes en vigueur, la municipalité a décidé de procéder à leur total remplacement. Ainsi les enfants vont retrouver une aire de jeux renouvelée et praticable en toute sécurité.



Bienvenue à nos nouveaux commerçants



Tronçais Fleurs

tel : 04.70.67.51.21

mobile : 07.82.99.80.39

email : mariaflorberry@gmail.com

Horaires d'ouverture :

du mardi au jeudi : 08h30-12h00 et 14h00-19h00

vendredi et samedi : 08h30-12h30 et 14h00-19h00

dimanche : 08h30-12h30

Livraisons à domicile

La petite Casa

PIZZA A EMPORTER

mobile : 07.16.09.37.07

Facebook Lapetite Casa

Horaires d'ouverture :

du mardi au jeudi : 18h00-21h30

du vendredi au dimanche : 18h00-22h00



Un nouveau service à Cérilly



OPTICEUM vous propose un nouveau service !!!

Le magasin Opticéum se déplace à domicile sur rendez-vous. Les produits et le service sont les mêmes qu'en magasin.

Renseignement au **06.83.24.09.65**.

Appel au civisme des Citoyens !!



La mise en place du ramassage de la collecte sélective le 1er mai 2019 a entraîné un changement dans les habitudes des usagers. Dorénavant, le ramassage des ordures ménagères et celui de la collecte sélective sont faits en alternance, une semaine sur 2. Nous comprenons aisément qu'il faille un temps d'adaptation mais cela n'excuse en rien le comportement de certains et le triste « spectacle » laissé près du cimetière et à l'entrée du camping par exemple.

Ces comportements peuvent bien évidemment être sanctionnés par une amende pénale.

Nous vous rappelons que la déchèterie de Cérilly est toujours accessible et dans les mêmes conditions qu'avant.

Un peu de civisme serait le bienvenu !!!



Désherber les trottoirs, une nécessité partagée !!



Depuis le 1er janvier 2017 les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides sur le domaine public. Pour les particuliers cette interdiction est entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

Sensibilisation de la population

Les services techniques de la commune, *sans surcroît de personnel*, effectuent donc manuellement le désherbage des trottoirs, caniveaux et espaces publics. Mais sans l'utilisation d'herbicides chimiques, le désherbage prend plus de temps et doit être effectué plus fréquemment. Il va donc falloir s'habituer à voir quelques herbes et fleurs sauvages pousser à certains endroits sans penser que cela relève d'un manque d'entretien de la commune.

En revanche, le désherbage le long des propriétés est de la responsabilité des habitants des lieux et non de la commune. La loi précise que chaque occupant d'un logement, propriétaire ou locataire, est tenu d'entretenir son « pas-de-porte ».

Désherber devant chez soi doit devenir un « geste citoyen ».

Les services techniques ne pouvant pas tout faire, la municipalité en appelle donc aux habitants pour qu'ils

arrachent les herbes sur le trottoir et dans le caniveau situés devant leur porte. Un entretien régulier permet d'éviter la dégradation des trottoirs et de la voirie et contribue également à l'embellissement de la Ville et à la préservation du cadre de vie de chacun. Merci à ceux qui contribuent déjà à ce geste citoyen.

Chaque geste compte, même le plus anodin, et nous avons tous un rôle à jouer.

Des techniques simples, naturelles et performantes à la portée de tous :

- désherber manuellement à la binette ou à l'eau bouillante,
- arracher à la main les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons...),
- désherber mécaniquement au « rotofil » ou au désherbeur thermique,
- demander l'aide de votre famille, vos voisins ou de vos amis si nécessaire.

La santé des habitants, la qualité de notre environnement et la qualité paysagère de l'espace public est au cœur des préoccupations de la commune.

A vous de jouer !



La lutte contre l'ambroisie, c'est l'affaire de tous !!



COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

Signalez sa présence grâce à **SIGNALLEMENT AMBROISIE !**

Sur **SIGNALLEMENT-AMBROISIE.FR**
par téléphone au 0 972 376 888 ou par mail contact@signalement-ambroisie.fr
Application SIGNALLEMENT-AMBROISIE disponible sur  

L'ambroisie, plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant, est venue accidentellement d'Amérique du Nord au XIXème siècle.

C'est une plante annuelle qui ne se reproduit que par ses graines volumineuses (env. 2 mm x 1.5 mm), lourdes et totalement lisses. Elles tombent au sol dans un rayon maximum de 1 m de diamètre autour du pied de la plante.

L'ambroisie est surtout présente dans les cultures de printemps et plus particulièrement le tournesol, les terrains abandonnés, les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers...

Elle pousse à partir du mois de mai et fleurit de mi-août à fin septembre. C'est à cette période que le pollen est diffusé dans l'air provoquant des allergies, avec généralement un pic vers la mi-août. Entre 6 à 12 % de la population exposée seraient allergiques.

Il est nécessaire de la détruire avant floraison de préférence en arrachant les plants, ou bien en effectuant une fauche ou une tonte fin juillet début août, renouvelée fin août.

La prolifération de l'ambroisie que l'on observe depuis une vingtaine d'années est due principalement à l'activité

humaine. Car, si les graines d'ambroisie ne sont pas disséminables par le vent, elles sont, en revanche, entraînées par l'eau et collent parfaitement à la terre transportée par les semelles des chaussures, les pneus des camions et tracteurs, et tous les engins qui travaillent le sol.

D'autre part, le pollen d'ambroisie peut être transporté par le vent sur plusieurs dizaines de Km. Donc, même si on détruit les ambrosies dans son jardin, on continuera à respirer les pollens des autres communes.

Nous sommes donc tous concernés et chacun doit agir !!

D'autant plus, qu'Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée de France par cette infestation et par la diffusion de ces pollens.

Infos pratiques

Lutter contre l'ambroisie en Auvergne-Rhône-Alpes :

Site Web ambroisie.fredon-aura.fr - Mail : ambroisie@fredon-auvergne.fr

Signalement de l'ambroisie :

Site Web : www.signalement-ambroisie.fr

Application : **Signalement Ambroisie**

Tél. **09.72.37.68.88** (numéro vert) - Mail : contact@signalement-ambroisie.fr

Cap Tronçais :

Tél. **04.70.09.00.23** - Mail : cap.troncais@orange.fr

Des dépliants sont à votre disposition en Mairie.



Infos SIVOM

*Le 1^{er} Janvier 2020, la Commune de Cérilly adhère
au SIVOM de Nord Rive Droite du Cher*



Qu'est-ce-qui va changer ???

AVANT

- Gestion de l'eau et de l'assainissement en Régie directe par la commune.
- Un service efficace et réactif 7/7 jours.
- Moyens limités en personnels et en budget.



APRES

- Gestion par le SIVOM, service public de proximité multi compétent, spécialiste des réseaux d'eau et d'assainissement.
- Service opérationnel 7/7 jours, 24h/24h.
- Mise en commun des moyens humains et matériels avec l'ensemble des communes adhérentes du SIVOM.



SIVOM de NORD RIVE DROITE DU CHER

Un service public multi-compétent, spécialisé dans la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement



03 ZA de Crozet 03190 Vallon en Sully

site internet : www.sivomvallon.fr

Tél. : 04 70 06 50 51

Courriel : secretariat@sivomvallon.fr



Le SIVOM en quelques points :

- ➡ 1 service proche de ses abonnés
- ➡ 11 communes adhérentes : Le Brethon, Louroix-Bourbonnais, Saint-Caprais, Le Villain, L'Ételon, Urçay, Meaulne-Vitray, Hérisson, Braize, Saint-Bonnet Tronçais, Vallon en Sully...
- ➡ 1 expérience dans la gestion de l'eau de 70 ans ! Et dans la gestion de l'assainissement depuis les années 2000 !
- ➡ Réactivité, capacité d'adaptation...
- ➡ 1 expérience technique grâce à des agents polyvalents régulièrement formés et des moyens opérationnels adaptés...
- ➡ 1 syndicat qui poursuit son développement... 1^{er} janvier 2020, accueil de 2 nouveaux membres : Cérilly et la Communauté de Communes du Val de Cher.

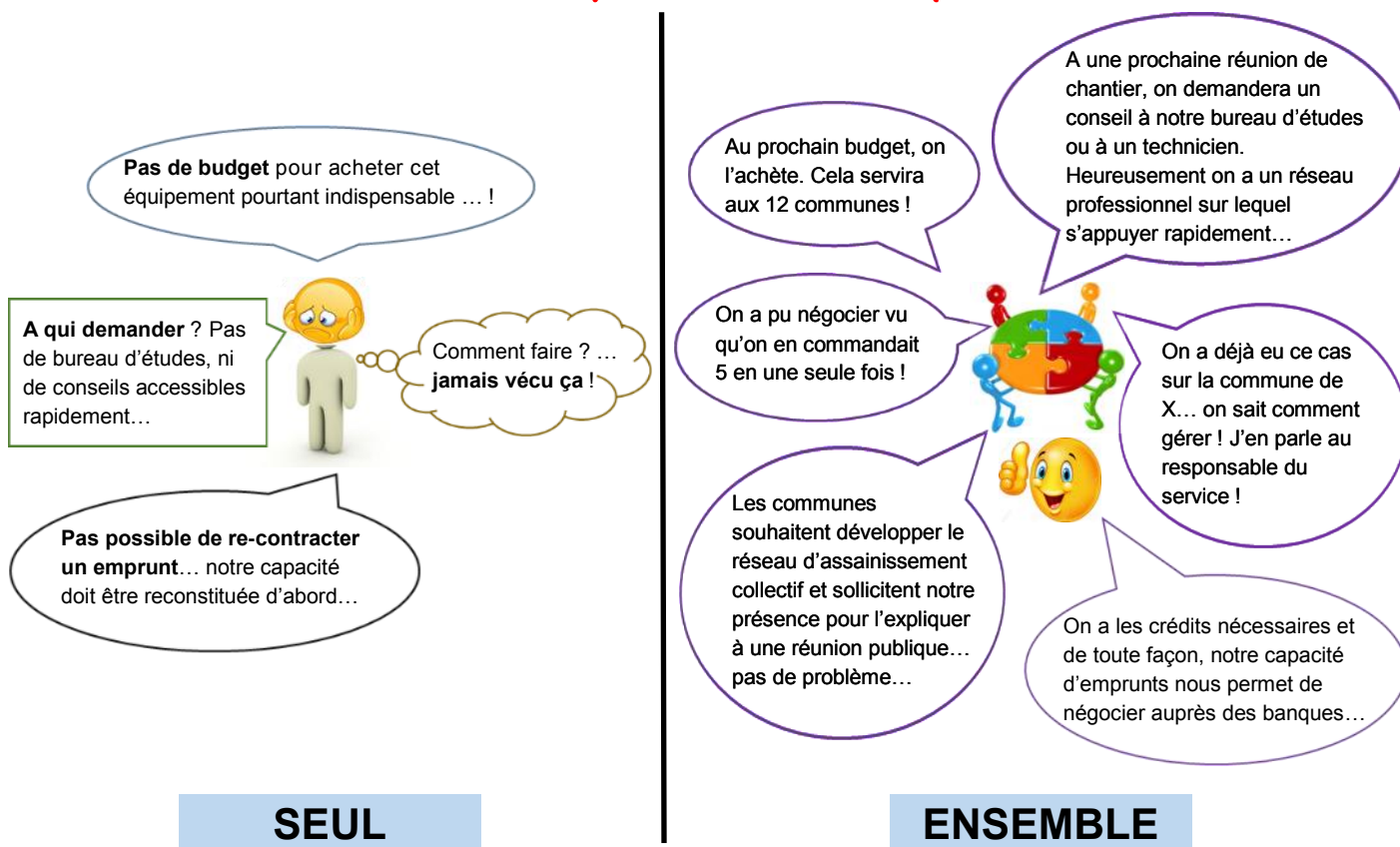
Infos SIVOM

POURQUOI LE CHANGEMENT!!

« La Loi NOTRe »

- La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République confie la Compétence Eau et Assainissement aux Communautés de Communes, à partir du 1^{er} Janvier 2020.
- Dans cette optique, depuis 3 ans, la commune de Cérilly s'est positionnée pour transférer, à compter du 1^{er} Janvier 2020, la gestion de son réseau d'eau potable et celui de l'assainissement tant collectif qu'individuel au SIVOM Nord Rive Droite du Cher.
- Compte tenu des normes imposées par la législation, une gestion en régie devient de plus en plus compliquée. Aussi pour fournir un service de qualité que les abonnés sont en droit d'attendre, la Commune devrait rapidement procéder à une restructuration et au renforcement de l'équipe du service de l'eau.
- Alors que les consommations d'eau baissent depuis de nombreuses années, que le poids des coûts fixes sur les volumes exploités augmente, que le coût des traitements croît, que la pression des normes environnementales et les enjeux de la protection de la ressource sont en constante évolution, pour toutes ces raisons la commune de Cérilly s'est positionnée pour une nouvelle gouvernance « de proximité » de la gestion de son service d'eau.
- Le choix du SIVOM NORD RIVE DROITE DU CHER a été motivé par l'existence de l'interconnexion de nos 2 réseaux.

Ensemble, on a plus de solutions que tout seul



Infos SIVOM

Qu'est-ce qui va changer pour les abonnés de Cérilly... ?
... et quand ?



Des questions techniques, financières, administratives ?

Un seul interlocuteur, le SIVOM...



Un règlement par service, **unique et commun** aux 12 communes membres du SIVOM



Un tarif par service, commun à tous...

A partir



du 01/01/2020

2 périodes de facturation par service :

1^{er} semestre = consommations année précédente

2^{ème} semestre = abonnements année en cours



Une assistance 24h sur 24h
grâce aux équipes d'astreinte



Infos SIVOM

Un transfert au 1er janvier 2020 ne signifie pas une harmonisation des tarifs à cette date.
Une période transitoire a été négociée avec le SIVOM pour un étalement sur cinq ans.

Estimation de la redevance d'Eau Potable *

Pour 1 m ³ TTC	€ TARIF EAU FACTUREE EN 2020	€ TARIF EAU FACTUREE EN 2021	€ TARIF EAU FACTUREE EN 2022	€ TARIF EAU FACTUREE EN 2023	€ TARIF EAU FACTUREE EN 2024
EAU CONSOMMÉE EN 2019	1,82				
EAU CONSOMMÉE EN 2020		1,97			
EAU CONSOMMÉE EN 2021			2,12		
EAU CONSOMMÉE EN 2022				2,28	
EAU CONSOMMÉE EN 2023					2,43

Estimation de l'abonnement « Eau Potable » * : 73,85€

Estimation de la redevance d'assainissement collectif *

Pour 1 m ³ TTC	€ TARIF EAU FACTURÉE EN 2020	€ TARIF EAU FACTURÉE EN 2021	€ TARIF EAU FACTURÉE EN 2022	€ TARIF EAU FACTURÉE EN 2023	€ TARIF EAU FACTURÉE EN 2024
EAU REJETÉE EN 2019	1,56				
EAU REJETÉE EN 2020		1,82			
EAU REJETÉE EN 2021			2,08		
EAU REJETÉE EN 2022				2,34	
EAU REJETÉE EN 2023					2,60

Estimation de l'abonnement « Assainissement collectif » * : 60,50€

Estimation de la Redevance S.P.A.N.C *
(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

26,40 € / TTC / an par dispositif

* Données indicatives non contractuelles.

Agenda

Juillet

07 Marché estival
Organisé par les Ateliers du gué aux écuries du château.

13 Feu d'artifice - Bal des pompiers
Au stade municipal et salle des fêtes.

13 au 28 Tournoi de tennis
Organisé par l'ASC Tennis.

18 Concert baroque
Organisé par la municipalité à l'église St-Martin à 20h30.

Du 19 au 21 SILURE Festival
Organisé par Polymorphe Corp. au lieu-dit « Le Pendu ».

20 au 04 août Exposition des Amis de la Grange
Organisée par les amis créatifs de la Grange.

Août

10 Brocante et soirée guinguette
Organisées par CLA.

Du 11 au 15 Festival « Auprès de mon arbre »
Organisé par les Ateliers du Gué au lieu-dit « Sur la Gué ».

14 Concours de pétanque
Organisé par l'ASC Foot au parc des expos à 19h00.

Septembre

07 et 08 Exposition sur la Guerre d'Algérie
Organisée par la municipalité, Mémoire de Cérilly et ses environs, CATM et la FNACA à la salle d'Honneur de la Mairie.

14 Cinéma - programmation à venir
Organisé par la municipalité à la salle des fêtes à 20h30.

Du 14 au 29 Exposition « La peinture comme modèle »
Organisée par le DomaineM.

14 et 15 Nationale d'Elevage de Huskies
Organisée par le Siberian Husky France au parc des expositions.

21 et 22 Journées européennes du Patrimoine
Organisées par la municipalité et les Amis de Charles-Louis Philippe.

21 et 22 Nationale d'Elevage de Stafford Bull Terrier
Organisée par le SBTCF au parc des expositions.

22 Thé dansant
Organisé par Berry Musique à la salle des fêtes.

28 et 29 Nationale d'Elevage d'American Staffordshire Terrier
Organisée par le FAST (France American Staffordshire Terrier) au parc des expositions.

29 Promenade littéraire dans Cérilly
Organisée par Le Amis de Charles-Louis Philippe. Départ place de la Mairie à 14h30.

Octobre

Du 04 au 06 Enduro de pêche à la carpe
Organisé par l'AAPPMA à l'étang de Pirot

12 Cinéma - programmation à venir
Organisé par la municipalité à la salle des fêtes à 20h30.

13 Conférence sur l'histoire de l'Art
Organisé par le DomaineM de 16h30 à 18h00.

Du 19 au 21 Finale nationale Feeder Tech
Organisé par l'AAPPMA à l'étang de Pirot

22 Vente des bois
Organisée par l'ONF au gymnase à 9h30.

27 Bourse aux vêtements, jouets, puériculture
Organisée par l'amicale des bambinos de Cérilly au gymnase de 9h à 18h.

Novembre

09 Cinéma - programmation à venir
Organisé par la municipalité à la salle des fêtes à 20h30.

11 Défilé
Organisé par la municipalité.

23 Bal traditionnel
Organisé par les Ateliers du gué à la salle des fêtes.

23 et 24 Concours national de Ring
Organisé par le club canin cérillois au terrain de Chappes.

30 Compétition de Judo
Organisée par l'ASC Judo au gymnase.

30 Soirée « Moules-Frites »
Organisée par l'ASC Football à la salle des fêtes à 20h30.

Décembre

15 Téléthon - programme à venir
Organisé par la municipalité et ses associations.

15 Conférence sur l'histoire de l'Art
Organisé par le DomaineM de 16h30 à 18h00.

20 Collecte de sang
Organisée par l'amicale des donneurs de sang bénévoles à la salle de fêtes de 16h00 à 19h00.

22 Marché de Noël
Organisé par les Ateliers du gué à la salle des fêtes de 10h à 19h.

27 LOTO
Organisé par la section du PCF à la salle des fêtes à 14h.

31 Réveillon de la Saint-Sylvestre
Organisé par CLA au gymnase.

Musée Charles-Louis Philippe

Ouvert tous les samedis, dimanches et jours fériés en mai et juin, de 15h à 18h.
Ouvert tous les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés en juillet et août, de 15h à 18h.
Ouvert tous les samedis, dimanches et jours fériés en septembre de 15h à 18h.

Les programmations et les horaires sont susceptibles d'évoluer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet www.mairiecerilly.com ou contactez la mairie au 04 70 67 52 00.

Directeur de la publication : **Monsieur Le Maire, Olivier Filliat**

Conception : **Ville de Cérilly**